Les
PUBLICATIONS
DU QUÉBEC

Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes

Rapport annuel 1986-1987

Québec

Le contenu de cette publication a été rédigé par le
Secrétariat aux affaires
intergouvernementales canadiennes

Cette édition a été produite par
Les Publications du Québec
1279, boul. Charest Ouest
Québec (Québec)
G1N 4K7

Dépôt légal — 1er trimestre 1988
Bibliothèque nationale du Québec
ISBN 2-551-08430-X
ISSN 0827-1860

© Gouvernement du Québec

Monsieur Pierre Lorrain
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel du Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes pour l'exercice financier 1986-1987.

Veuillez agréer, monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Gil Rémillard

Québec, décembre 1987

Monsieur Gil Rémillard
Ministre délégué aux Affaire
intergouvernementales canad nnes
875, Grande-Allée est
Québec

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel du Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes pour l'exercice financier 1986-1987.

Veuillez agréer, monsieur le Ministre, l'expression de ma considération distinguée.

Diane Wilhelmy
Secrétaire générale associée

Québec, décembre 1987

Table des matières

1. Présentation générale du Secrétariat 9

1.1 Description 9

1.2 Organigramme 10

1.3 Ressources humaines 11

1.4 Ressources financières 11

2. Présentation des directions 13

2.1 Bureau de la Secrétaire générale associée 13

2.2 Direction des bureaux, de la coopération et de la francophonie 13

2.3 Direction des affaires institutionnelles et constitutionnelles 13

2.4 Direction de la planification et de la recherche 13

2.5 Service des communications 14

2.6 Direction des affaires économiques et financières 14

2.7 Direction des affaires sociales, éducatives et culturelles 14

2.8 Bureaux du Québec 14

2.9 Service juridique 15

3. Représentation du Québec au Canada 17

4. Programmes de coopération et d'aide à la francophonie 19

4.1 Coopération 19

4.2 Francophonie 19

5. Dossiers institutionnels et constitutionnels 21

5.1 Dossier constitutionnel 21

5.2 Dossier constitutionnel autochtone 21

5.3 Conférences des Premiers ministres 22

5.4 Intégrité du territoire 22

6. Entente de développement économique et régional (EDER) 23

7. Dossiers sectoriels 25

7.1 Négociations commerciales canado-américaines 25

7.2 Finances intergouvernementales (accords fiscaux — réforme de la fiscalité) 25

7.3 Revendicateurs du statut de réfugié 26

7.4 Main-d'oeuvre 26

7.5 Science et technologie 26

7.6 Télécommunications 26

7.7 Condition féminine 26

7.8 Services de garde 27

7.9 Habitation 27

7.10 Développement industriel 27

7.11 Agriculture 27

7.12 Environnement 28

7.13 Mines et forêts 28

7.14 Développement régional 28

7.15 Énergie 28

7.16 Transports 29

7.17 Pêches maritimes 29

7.18 Justice 29

7.19 Parcs 29

7.20 Éducation 29

7.21 Sécurité du revenu 29

7.22 Droits de la personne 30

7.23 Affaires municipales 30

7.24 Travail 30

7.25 Culture 30

Annexe

1. Rencontres intergouvernementales canadiennes 31

1. Présentation générale du Secrétariat

1.1 Description

Rattaché au Conseil exécutif, le Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes relève du ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes à qui a été confiée la responsabilité des relations fédérales-provinciales, des relations interprovinciales, de même que celle des bureaux du Québec au Canada.

De façon générale, le Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes conseille le Gouvernement sur toute question ayant trait aux relations intergouvernementales canadiennes; il élabore, propose et met en oeuvre une politique à cet égard. Le Secrétariat est également responsable des relations avec les gouvernements des provinces du Canada et doit coordonner l'ensemble des activités gouvernementales québécoises au Canada. La Secrétaire générale associée assume dans cet esprit la présidence du Comité de coordination des relations intergouvernementales (CCRI) qui regroupe à intervalles réguliers un certain nombre de ministères et d'organismes à vocation horizontale pour assurer la cohérence de l'action intergouvernementale canadienne du Québec.

De concert avec les ministères sectoriels, le Secrétariat participe aux travaux des diverses conférences intergouvernementales canadiennes et contribue à l'élaboration et à la négociation des diverses ententes auxiliaires conclues avec Ottawa, dans le cadre de l'Entente-cadre de développement économique et régional (EDER).

Le Secrétariat administre le réseau des bureaux du Québec au Canada. Ces bureaux, situés à Moncton, Ottawa, Toronto et Edmonton, doivent promouvoir les intérêts du Québec aux plans industriel, commercial et culturel, et faciliter les relations avec les autres gouvernements au pays ainsi qu'avec les francophones de leur région. Le Secrétariat coordonne également les relations du Gouvernement avec les francophones hors Québec, ainsi que la négociation et l'administration des accords de coopération conclus avec le gouvernement fédéral et un certain nombre de provinces.

Le personnel du Secrétariat agit à titre de conseiller auprès des ministères québécois. Son rôle est de participer à l'élaboration des politiques et des prises de position qui ont des incidences dans les relations avec les autres gouvernements du Canada. Le conseiller collabore, entre autres, à la préparation des mémoires et assiste aux conférences intergouvernementales. De plus, il assure les liens nécessaires avec les ministères et les autres intervenants québécois pour la mise en oeuvre de la politique de coopération, de francophonie et d'intégrité du territoire. Le personnel en poste dans les bureaux au Canada assure les liens entre le gouvernement du Québec et les intervenants au gouvernement fédéral et dans les autres provinces.

L'organigramme ci-joint illustre l'organisation administrative du Secrétariat.

1.2 Organigramme

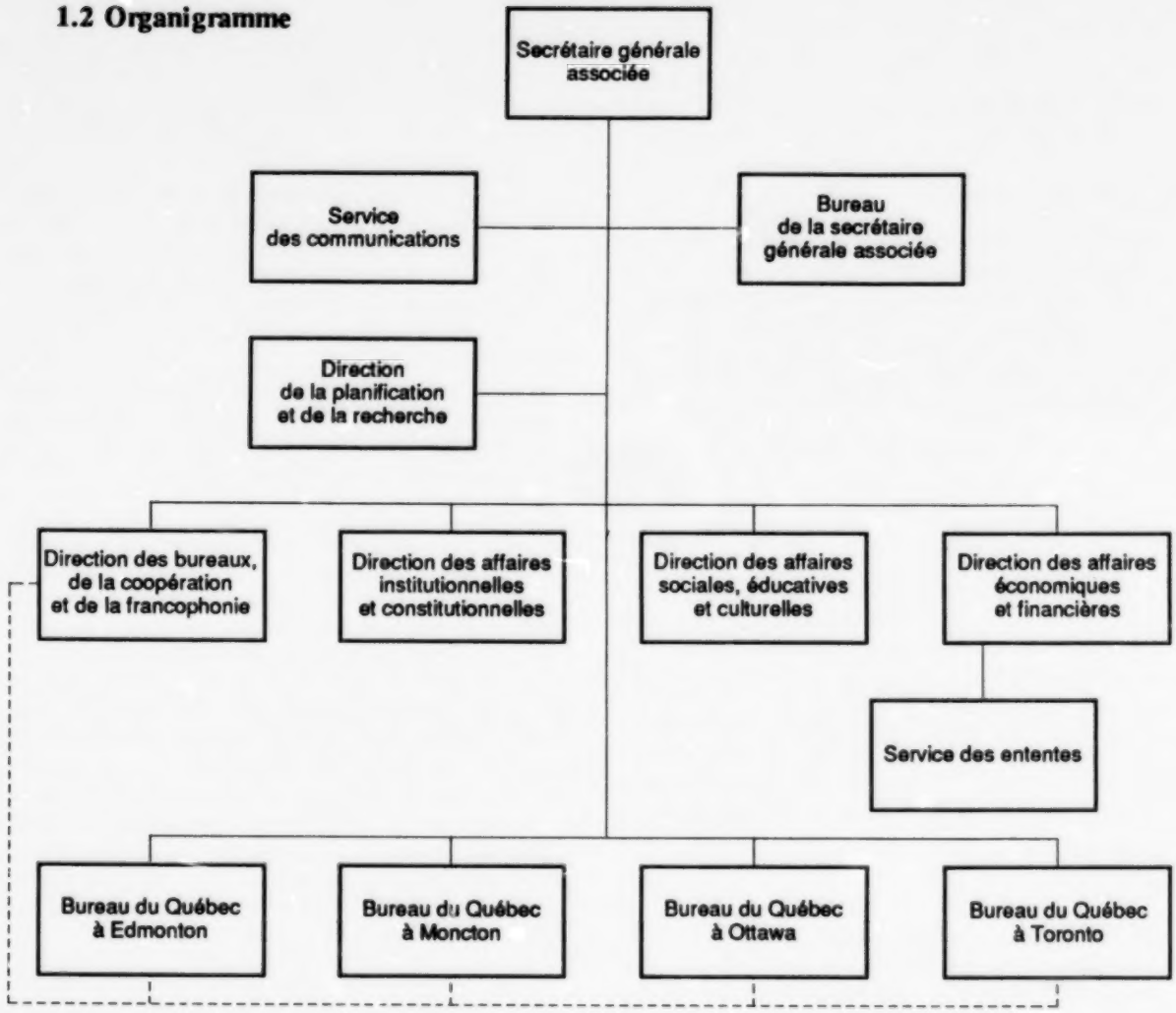

Note: Le SAIC partage son Service juridique avec les ministères des Relations internationales, du Commerce extérieur et du Développement technologique.

1.3 Ressources humaines

Les effectifs autorisés au 31 mars 1987 s'établissent à 79. Voici comment ils sont répartis:

Unités	Hors cadre	Cadres	Professionnels	Techniciens, employés de bureau et assimilés	Total
Direction	1	1	3	9	14
Planification et Recherche		1	2	1	4
Communications		—	2	2	4
Affaires économiques et financières		2	7	5	14
Affaires sociales, éducatives et culturelles		1	6	3	10
Affaires institutionnelles et constitutionnelles		1	3	2	6
Bureaux, coopération et francophonie		1	7	8	16
Bureaux du Québec au Canada		3	7	1	11
Total	**1**	**10**	**37**	**31**	**79**

1.4 Ressources financières

Le tableau suivant ventile les crédits autorisés pour l'année 1986-1987:

SAIC	Original (000 $)	Modifié (000 $)
Fonctionnement (personnel)	3 013,3	3 202,4
Fonctionnement (autres dépenses)	2 587,7	2 457,7
Capital (autres dépenses)	37,5	47,5
Transfert	1 779,9	1 859,9
Prêts et avances	100,5	100,5
Total	**7 518,9**	**7 668,0**

2. Présentation des directions

2.1 Bureau de la Secrétaire générale associée

Le personnel du Bureau conseille la Secrétaire générale associée sur tous les dossiers qui doivent être portés à son attention et maintient les liaisons opérationnelles avec le Cabinet du ministre et le Secrétariat général du ministère du Conseil exécutif. En étroite collaboration avec la Direction générale de l'administration du ministère du Conseil exécutif, il s'occupe en outre de l'administration des ressources humaines, financières et matérielles du Secrétariat.

C'est également le Bureau qui est responsable du secrétariat du Comité de coordination des relations intergouvernementales (CCRI) et du Comité de régie du Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes.

2.2 Direction des bureaux, de la coopération et de la francophonie

Cette Direction provient de la fusion, au début de cette année, de la Direction des bureaux et de celle de la coopération et de la francophonie. Cette fusion vise une meilleure coordination entre les quatre bureaux du Québec au Canada (Moncton, Ottawa, Toronto, Edmonton) d'une part, et les programmes de coopération avec les provinces et d'aide à la francophonie hors Québec d'autre part.

Le rôle de la Direction est d'assurer la liaison entre les bureaux et le Secrétariat à Québec et de voir à la coordination des interventions des bureaux, de même qu'à l'administration de leurs ressources. Elle s'occupe, de plus, de l'intégration des analyses géopolitiques qui constituent l'une des fonctions essentielles des bureaux. Ces analyses permettent au Secrétariat de tracer un portrait précis de l'évolution de l'environnement politique et des grands dossiers d'actualité, tant dans les provinces qu'au gouvernement fédéral. Du côté de la coopération, la Direction voit à la mise en oeuvre et au suivi des projets élaborés dans le cadre d'ententes conclues entre le Québec et certaines provinces. Enfin, au chapitre de la francophonie, la Direction est chargée de la coordination de la politique du Québec à l'égard des francophones hors Québec. À ce titre, elle apporte un soutien technique et financier aux communautés et associations francophones.

2.3 Direction des affaires institutionnelles et constitutionnelles

La Direction des affaires institutionnelles et constitutionnelles suit de façon générale l'évolution du fédéralisme canadien et de ses institutions. Elle s'intéresse également aux questions concernant l'évolution des membres de la Fédération canadienne et des territoires non érigés en provinces. Elle observe aussi l'évolution des principaux mécanismes de relations intergouvernementales.

La Direction exerce une fonction de conseillère en matière constitutionnelle. Ainsi, elle effectue des études sur les positions constitutionnelles historiques du Québec et procède à de nombreuses analyses relatives aux questions en discussion avec les autres gouvernements. Elle veille à la coordination des positions gouvernementales dans un certain nombre de dossiers ayant des dimensions constitutionnelles sur le plan interministériel. La Direction procède, en outre, à des analyses de lois ou règlements fédéraux ou provinciaux qui ont des incidences intergouvernementales sur le plan constitutionnel. Ces recherches portent entre autres sur des questions de richesses naturelles, d'environnement et de sécurité du travail. Elle examine aussi les aspects constitutionnels d'un certain nombre de projets d'ententes intergouvernementales canadiennes reliées, notamment, à des questions de richesses naturelles. Enfin, la Direction voit, en collaboration avec le ministère de la Justice, à la mise à jour et à la diffusion de l'information juridique en matière constitutionnelle.

Un autre volet du rôle de la Direction des affaires institutionnelles et constitutionnelles consiste à coordonner l'expertise dans le domaine de l'intégrité du territoire, tant dans sa dimension externe (zones frontalières) qu'interne (transactions immobilières).

2.4 Direction de la planification et de la recherche

La Direction de la planification et de la recherche a pour mandat général de dégager, au plan intergouvernemental canadien, des éléments d'analyse et de prospective applicables aux différents dossiers sectoriels, dans diverses questions reliées aux affaires fédérales-provinciales et interprovinciales.

La Direction voit également à développer des relations avec les différents organismes qui effectuent de la recherche dans le domaine des affaires intergouvernementales canadiennes à l'extérieur du gouvernement du Québec.

2.5 Service des communications

Le Service des communications voit à la préparation et à la mise en œuvre des programmes de communication reliés aux dossiers majeurs du Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes. Il a pour rôle de faire connaître à la population du Québec les politiques, les programmes et les activités du Secrétariat, et d'assurer une meilleure compréhension, de la part des autres provinces, des politiques et des actions du gouvernement du Québec.

Il apporte également un soutien logistique à l'organisation des conférences des Premiers ministres et de diverses rencontres intergouvernementales auxquelles le Québec participe.

Le Service des communications assume à la fois un rôle-conseil auprès du Secrétariat et un rôle de support auprès des bureaux du Québec. De cette manière, il s'assure que les diverses activités de communication du Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes s'inscrivent dans un tout cohérent et s'ajustent aux grandes priorités gouvernementales.

2.6 Direction des affaires économiques et financières

La Direction des affaires économiques et financières assume la coordination des relations intergouvernementales canadiennes pour toutes les questions de nature économique et financière. En ce sens, elle veille à la cohérence des orientations et des interventions intergouvernementales dans différents dossiers sectoriels.

Les secteurs d'intervention de la Direction sont l'industrie et le commerce, le commerce extérieur, l'énergie, les mines et les forêts, les transports, l'environnement, l'agriculture, les pêcheries et l'alimentation, le développement économique régional, les approvisionnements et services, les statistiques, les institutions financières ainsi que les dossiers relatifs aux finances publiques.

En matière de développement économique et régional, la Direction assume la gestion de l'Entente-cadre signée en 1984. Elle est aussi responsable de l'administration, de la coordination des comités de gestion et de la direction des secrétariats des ententes auxiliaires.

Enfin, la Direction est responsable de la coordination et de la préparation des Conférences des Premiers ministres.

2.7 Direction des affaires sociales, éducatives et culturelles

La Direction des affaires sociales, éducatives et culturelles assume la coordination des relations intergouvernementales canadiennes dans les domaines de son secteur. Elle voit à la cohérence des orientations et des actions ayant une dimension intergouvernementale. Les domaines d'intervention de la Direction sont les suivants: main-d'oeuvre, habitation, tourisme, santé, services sociaux, sécurité sociale, éducation, condition féminine, autochtones, culture, immigration, communautés culturelles, justice, droits de la personne, protection du citoyen, science et technologie, communications, affaires municipales et parcs et loisirs.

La Direction est également responsable de la négociation de nombreuses ententes dans le domaine social, plus particulièrement dans les secteurs de la main-d'oeuvre, de la sécurité sociale, de l'éducation, de la science et de la technologie, de même que dans le domaine de la justice et de l'habitation.

Enfin, en étroite collaboration avec le Secrétariat aux affaires autochtones (SAA), la Direction s'occupe des questions relatives au dossier constitutionnel autochtone.

2.8 Bureaux du Québec

Le réseau se compose de quatre bureaux, situés à Moncton pour les provinces de l'Atlantique, à Ottawa pour les relations avec le gouvernement fédéral, à Toronto pour l'Ontario et à Edmonton pour les provinces de l'Ouest.

Les bureaux ont pour mandat de représenter le Québec auprès des autres gouvernements et de veiller aux intérêts politiques, économiques et culturels du Québec. Les trois bureaux principalement responsables des relations avec les autres provinces voient plus particulièrement aux intérêts économiques du Québec en matière de promotion commerciale, industrielle et touristique, en concertation avec les ministères québécois. De plus, ils maintiennent et développent les relations avec les communautés francophones. Pour sa part, le bureau d'Ottawa est davantage un poste de liaison avec les ministères et organismes fédéraux et veille à recueillir toute la documentation pertinente sur la législation, les politiques et les programmes du gouvernement fédéral.

2.9 Service juridique

Relevant du ministère de la Justice, le Service juridique a pour mandat général de veiller à la légalité de l'ensemble des actes et engagements du ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes et de ses représentants.

Les conseillers juridiques portent une attention particulière à la rédaction des ententes fédérales-provinciales et interprovinciales auxquelles le Québec est partie. Ils sont aussi appelés à résoudre les problèmes d'interprétation posés par ces ententes.

C'est également le Service juridique qui voit à la rédaction des contrats, recommandations ministérielles, décrets et mémoires du Secrétariat.

Notons que le Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes partage ce Service avec le ministère des Relations internationales et le ministère du Commerce extérieur et du Développement technologique.

3. Représentation du Québec au Canada

Au plan des relations intergouvernementales, un effort particulier a été fait pour développer la contribution géopolitique des quatre bureaux. Cette contribution joue un rôle de premier ordre dans l'élaboration des stratégies et des positions que le Québec est appelé à établir dans les différents dossiers reliés tant au gouvernement fédéral qu'à ceux des autres provinces.

Les analyses effectuées par chacun des bureaux permettent, en effet, à la Direction des bureaux, de la coopération et de la francophonie, de dégager un portrait d'ensemble de l'environnement politique canadien. La synthèse obtenue en intégrant les informations en provenance des bureaux met en lumière les complémentarités, les convergences d'intérêts et les zones de controverse qui existent de part et d'autre. Elle permet ainsi d'évaluer avec plus de précision les divers enjeux et, par conséquent, de déterminer les orientations susceptibles de servir au mieux les intérêts du Québec.

En ce qui regarde la promotion économique et commerciale, les deux bureaux (Toronto et Edmonton) qui ont des sections économiques assumées par des conseillers relevant du ministère du Commerce extérieur ont pris part à de nombreuses activités en vue, d'une part, de développer des marchés pour les entreprises québécoises et de favoriser l'achat de produits québécois et, d'autre part, de promouvoir l'investissement au Québec. Ces activités ont pris diverses formes: participation à des expositions commerciales, recherches d'investissements, analyses de marché, relations suivies avec les organismes de promotion commerciale, les banques étrangères, etc.

Le marché ontarien étant le marché extérieur le plus important pour le tourisme au Québec, le volet « promotion touristique » est particulièrement actif au bureau de Toronto, où l'on retrouve un centre d'information ouvert au grand public. Le bureau se spécialise toutefois dans la promotion de voyages de groupes auprès de grossistes et cherche à inciter les associations et organismes de tous genres à tenir leurs congrès au Québec. Il est à l'origine d'un grand nombre d'articles promotionnels sur le Québec, qui ont paru dans les principaux quotidiens d'Ontario, de même que dans plusieurs revues spécialisées dans ce domaine.

Les autres bureaux ont, par ailleurs, répondu à un nombre accru de demandes d'information et collaboré à des activités visant à faire connaître divers événements se déroulant au Québec, tels que Rendez-vous 87 et le Carnaval de Québec.

Agents de diffusion culturelle de premier plan, les bureaux ont contribué activement à la promotion de la culture québécoise, en aidant à l'organisation d'expositions, de concerts, de festivals, de spectacles, de lancements de livres, mettant en vedette des artistes québécois. Des efforts particuliers ont été faits afin de mieux faire connaître les ouvrages littéraires et le matériel pédagogique québécois aux milieux francophones et francophiles.

Dans le domaine des communications, les bureaux ont mis l'accent sur le développement des relations avec les médias d'information de leur territoire. Ils ont préparé, à l'intention de la haute fonction publique québécoise, une revue de presse hebdomadaire et un résumé des faits saillants de l'actualité dans les provinces qu'ils desservent. Les bureaux de Toronto et d'Edmonton ont de plus diffusé sur leur territoire un communiqué périodique intitulé « Québec Update », afin de faire connaître les principaux événements économiques et politiques du Québec.

Au service du public, les bureaux ont répondu à un nombre considérable de demandes d'information de nature politique, économique, touristique, culturelle et sociale. Le bureau de Toronto, qui dispose d'un centre d'information, a répondu à lui seul à 4 500 demandes durant l'année.

Enfin, en tant que représentants officiels du gouvernement du Québec, les directeurs et les conseillers des bureaux ont participé à de nombreuses activités et réunions officielles, et prononcé plusieurs conférences concernant le Québec.

Ils ont également joué un rôle important dans l'organisation des visites de ministres et de hauts fonctionnaires québécois dans leur territoire. Celles-ci ont été particulièrement intenses en cette année de négociations constitutionnelles.

4. Programmes de coopération et d'aide à la francophonie

4.1 Coopération

Depuis 1969, le Québec a des ententes formelles avec les gouvernements du Nouveau-Brunswick et de l'Ontario. Le Québec entretient, en outre, des activités de coopération significatives avec le Manitoba et l'Alberta. Des relations sont en voie de se préciser avec la Nouvelle-Écosse et la Colombie-Britannique. En 1986-1987, le budget total de la coopération interprovinciale s'élevait à près d'un demi-million $.

Par ces activités, le Québec vise à assurer la connaissance réciproque des Québécois et des résidents des autres provinces canadiennes, à promouvoir les échanges de vues et de compétences, et à contribuer à l'épanouissement de la langue et de la culture françaises en dehors du Québec.

Cinq programmes suscitent un intérêt particulier auprès des provinces canadiennes: le programme d'échanges d'élèves de niveau secondaire, d'une durée de six mois; le programme d'échanges de niveau collégial; le programme d'échanges de niveau universitaire; le programme d'échanges culturels destiné aux artistes et le programme d'emploi d'été pour les étudiants de niveau universitaire.

Le budget total pour ces cinq programmes s'établit à 501 176 $. Il se répartit comme suit:

	Nouveau-Brunswick	Ontario	Manitoba	Alberta
Secondaire	4 900	117 070	9 650	95 000
Collégial	2 300	50 000		
Universitaire	2 000	70 000		
Culturel	32 486	60 000	12 000	4 068
Emplois d'été	—	15 401	3 938	22 363
Total	**41 686**	**312 471**	**25 588**	**121 431**

Le gouvernement du Québec, au cours de l'année 1986-1987, a permis la réalisation de près de cinquante activités de coopération avec le Nouveau-Brunswick et quelques autres organisations des provinces de l'Est, plus particulièrement dans les domaines des affaires éducatives et culturelles. À titre d'exemple, mentionnons les échanges d'écrivains avec le Nouveau-Brunswick et l'organisation de tournées d'artistes et de troupes de théâtre, dans le cadre des différents festivals. De plus, plusieurs missions d'experts dans le domaine de l'enseignement ont été organisées.

Pour l'Ontario, en plus des cinq programmes mentionnés précédemment, la Commission permanente Québec-Ontario administre des programmes de jumelage de classes, d'échanges d'enseignants, d'échanges de directeurs d'écoles, d'échanges de fonctionnaires et de bourses pour les étudiants de niveau universitaire. En plus de ces programmes, le Québec coopère avec l'Ontario dans différents secteurs, notamment ceux de la santé et des services sociaux, de l'enseignement, des affaires municipales et du loisir.

En septembre dernier, à l'occasion d'une rencontre des Premiers ministres des deux provinces, il fut décidé que pour le prochain exercice financier, un montant additionnel de 300 000 $ serait consacré, de part et d'autre, à cette coopération.

Avec les *provinces de l'Ouest canadien*, la coopération a porté principalement sur les secteurs de l'enseignement, notamment pour les milieux francophones, mais elle a également permis de concrétiser des projets en matière de droit constitutionnel, de diffusion culturelle et de production artistique. La coopération avec la Colombie-Britannique est actuellement peu développée, mais cette province a indiqué sa volonté d'intensifier ses relations avec le Québec.

4.2 Francophonie

Le Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes est, au sein du gouvernement québécois, le premier responsable des relations avec la francophonie canadienne à l'extérieur du Québec. À ce titre, le Secrétariat apporte son soutien technique et administre un programme financier. Le soutien

technique prend des formes diversifiées, comme l'identification d'organismes ou de personnes-ressources du Québec pouvant aider à la réalisation de projets jugés importants par les associations francophones du Canada.

En plus de la partie du budget dont bénéficient les francophones hors Québec par le biais des programmes de coopération, l'aide financière du gouvernement québécois à la francophonie canadienne s'élevait à près d'un demi-million $ au cours de l'exercice financier 1986-1987. Les bureaux du Québec au Canada jouent un rôle primordial dans l'administration de cette aide.

Les contributions aux *associations nationales* de la francophonie canadienne ont permis de réaliser vingt-quatre projets touchant surtout les secteurs des communications et de l'éducation.

Dans les *provinces de l'Est*, l'aide versée aux diverses associations francophones s'est traduite plus particulièrement par des prêts de services de consultants dans les secteurs de la santé, du tourisme, des relations publiques et de la presse, ainsi que dans ceux de la gestion de groupes et de l'informatique. Vingt-huit projets ont ainsi pu être réalisés. Ces projets ont permis à la Société nationale des Acadiens de mettre en oeuvre un plan directeur sur les services de santé et de réaliser une diffusion radiophonique française dans l'Atlantique.

En *Ontario*, le Québec a aidé cinq associations francophones, dont l'Association canadienne-française de l'Ontario (ACFO), à réaliser une quinzaine de projets. Un appui financier a en outre été fourni à l'Alliance ontaroise de Québec pour l'organisation, en collaboration avec l'ACFO, d'un colloque intitulé « L'Ontario française parle au Québec ».

L'aide à la francophonie a permis aux organismes de la francophonie de cette région de mettre en valeur l'expertise québécoise dans différents secteurs d'activités, en particulier dans ceux des communications et de la culture. En *Alberta*, avec les librairies *Le Carrefour*, et en *Colombie-Britannique* avec les *Librairies colombiennes*, le Québec a consacré des efforts importants à la diffusion du livre francophone dans l'Ouest canadien.

	Atlantique	Ontario	Ouest	Associations nationales	Total
Coopération	50 000	250 000	165 000		465 000
Francophonie	90 000	100 000	110 000	165 000	455 000
Total	**140 000**	**350 000**	**275 000**	**165 000**	**920 000**

5. Dossiers institutionnels et constitutionnels

Dans cette section, on retrouve les principaux dossiers qui sont sous la responsabilité directe du Secrétariat. Il s'agit cependant de questions qui ont des répercussions dans d'autres secteurs.

5.1 Dossier constitutionnel

Dans le but de mettre fin à l'isolement constitutionnel du Québec, le ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes énonçait, en mai 1986, les cinq conditions de l'adhésion du Québec à un nouveau pacte constitutionnel. Ces conditions étaient les suivantes:

— reconnaissance explicite du Québec comme société distincte;

— garantie de pouvoirs accrus en matière d'immigration;

— limitation du pouvoir fédéral de dépenser;

— reconnaissance d'un droit de veto;

— participation du Québec à la nomination des juges à la Cour suprême du Canada.

Dans la foulée de cet énoncé, le Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes entreprenait l'exploration des avenues possibles qui permettraient au Québec de participer à nouveau, pleinement et à part entière, à la Fédération canadienne. À cet effet, des échanges bilatéraux furent tenus avec chacun des 10 gouvernements signataires de l'accord de 1981. Ces discussions informelles devaient permettre, lors de la Conférence annuelle des Premiers ministres provinciaux tenue en août 1986, d'aboutir à un consensus interprovincial formel: la Déclaration d'Edmonton. En voici un extrait:

> « Les Premiers ministres sont convenus à l'unanimité que leur première priorité en matières constitutionnelles est d'engager immédiatement des discussions fédérales-provinciales pour que le Québec puisse accepter de participer pleinement, et à part entière, à la Fédération canadienne, et cela sur la base des cinq propositions mises de l'avant par le Québec. »

La poursuite des pourparlers exploratoires devait permettre aux Premiers ministres fédéral et provinciaux, à l'occasion de leur Conférence annuelle tenue en novembre 1986, d'exprimer clairement leur désir d'en venir à une entente constitutionnelle. Le Communiqué de Vancouver énonçait entre autres:

> « Les Premiers ministres souhaitent conclure au cours des prochains mois une entente permettant au Québec de redevenir partenaire à part entière dans la fédération canadienne (...). »

Donnant suite à ces énoncés conjoints des Premiers ministres, le Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes participait, les 5 et 6 mars 1987, à une première rencontre conjointe des hauts fonctionnaires des 11 gouvernements. Cette rencontre avait pour but de permettre aux représentants du gouvernement fédéral et des provinces de mettre en commun les points de vue de leur gouvernement respectif et de partager les informations pertinentes. Il s'agissait là d'une étape déterminante du processus mené par le gouvernement québécois et destiné à mettre fin à l'isolement constitutionnel du Québec. Tout au long de ce processus visant à déboucher sur une Conférence constitutionnelle fédérale-provinciale des Premiers ministres, le Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes a fondé sa démarche sur les revendications traditionnelles du Québec et sur la défense de ses intérêts les plus fondamentaux.

5.2 Dossier constitutionnel autochtone

Les 26 et 27 mars 1987, la dernière des quatre conférences des Premiers ministres sur les questions constitutionnelles intéressant les autochtones prévues par la Loi constitutionnelle de 1982 s'est tenue à Ottawa. Cette conférence, dite « de la dernière chance », fut précédée de nombreuses rencontres fédérales-provinciales et a coïncidé avec une période de négociations intensives concernant le dossier constitutionnel québécois.

Les associations autochtones requéraient alors l'enchâssement constitutionnel d'un droit inconditionnel à l'autonomie gouvernementale. Cependant, elles rejetteront les propositions d'amendement alléguant que ce qu'elles véhiculaient était plutôt un droit constitutionnel au bon vouloir des gouvernements. Ces propositions d'amendement furent aussi rejetées par la Colombie-Britannique, l'Alberta, la Saskatchewan et Terre-Neuve, car aux yeux de ces provinces, elles contenaient trop d'imprécisions et de risques d'interprétation de la part des tribunaux.

En matière de relations fédérales-provinciales, le SAIC s'est assuré, tout au long du processus, de la compatibilité des actions dans ce secteur avec celles qui se posaient à l'égard du dossier constitu-

tionnel québécois, notamment en ce qui a trait à la décision du Premier ministre du Québec de ne pas assister à la Conférence des 26 et 27 mars. Cette décision visait à souligner la non-acceptation, par le Québec, du cadre constitutionnel de 1982.

5.3 Conférences des Premiers ministres

Les Conférences des Premiers ministres constituent des événements majeurs de l'année intergouvernementale canadienne. En plus des rencontres périodiques sur la question de la libéralisation des échanges avec les États-Unis, deux conférences importantes se sont déroulées au cours de l'année.

Du 10 au 12 août 1986, à Edmonton, s'est tenue la vingt-septième Conférence des Premiers ministres provinciaux. En plus d'aborder un certain nombre de sujets d'ordre économique, les Premiers ministres se sont entendus pour donner priorité aux demandes du Québec dans le cadre des discussions constitutionnelles (Déclaration d'Edmonton).

La deuxième Conférence fédérale-provinciale annuelle sur l'économie a eu lieu à Vancouver, du 19 au 21 novembre 1986. Les Premiers ministres ont notamment discuté de la réforme fiscale, du développement régional, de l'agriculture, des pêcheries et de l'égalité économique pour les femmes. De plus, les Premiers ministres ont confirmé leur engagement concernant la démarche constitutionnelle du Québec.

5.4 Intégrité du territoire

Cette année, l'attention a été portée sur certains problèmes frontaliers suscités par la mise en oeuvre de l'entente sur la conservation du saumon de l'Atlantique conclue par le Québec avec les Micmacs de la rivière Ristigouche. Cette entente implique une question d'interprétation frontalière avec le Nouveau-Brunswick. De plus, on a examiné le problème de l'indication, sur les cartes du Québec, des toponymes transfrontaliers, particulièrement pour ce qui est des zones où demeure un certain flottement sur l'usage à retenir. Dans la même veine, un intérêt a été porté à la question de l'illustration cartographique de la frontière septentrionale du Québec. Enfin, on s'est penché sur les répercussions du projet de loi fédéral sur l'application extra-côtière des lois canadiennes.

En ce qui a trait à la dimension interne de l'intégrité du territoire, la politique gouvernementale a continué à être mise en application. Au cours de l'année, 91 dossiers de transactions immobilières ont été traités, mettant en cause le gouvernement fédéral ou ses organismes, le gouvernement du Québec ou ses organismes, de même que les corporations municipales. Les ententes immobilières ainsi négociées ont pris différentes formes: transferts de régie ou d'usage de terrains, locations, servitudes, etc.

6. Entente de développement économique et régional (EDER)

En décembre 1984, le Canada et le Québec ont conclu une entente valable pour 10 ans dans le domaine du développement économique et régional. Les sommes affectées pour les cinq premières années de l'entente sont de plus de 1 milliard $. Cette entente permet aux deux gouvernements d'identifier les possibilités de développement et d'entreprendre conjointement une série de mesures à être définies dans des ententes auxiliaires.

Au cours des années 1984-1985 et 1985-1986, huit ententes auxiliaires ont été signées dans les domaines suivants: tourisme, industrie, communications, culture, forêt, science et technologie, mines, transports.

Au cours de la présente année, une neuvième entente a été conclue dans le domaine agro-alimentaire. Elle prévoit une somme de 35 millions $ pour les quatre volets suivants:

	(000 $)
Volet I — Recherche et développement	11 000
Volet II — Innovation technologique et initiatives nouvelles	12 200
Volet III — Conservation et amélioration de la qualité du sol	10 800
Volet IV — Administration	1 000
Total	**35 000**

Une dixième entente est en négociation dans le domaine des pêches où l'on prévoit également une somme de 35 millions $.

Avec cette dernière entente auxiliaire, c'est une somme de 1 270 milliard $ qui aura été consacrée au développement régional dans le cadre des cinq premières années de l'EDER.

7. Dossiers sectoriels

Dans cette section, on retrouve un certain nombre de dossiers qui, au cours de l'année, ont connu des développements significatifs sous l'angle intergouvernemental. Sur ces questions, le Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes voit à la cohérence des orientations et des interventions en regard de la dimension intergouvernementale.

7.1 Négociations commerciales canado-américaines

Les négociations officielles en vue d'un traité de libre-échange ont commencé à l'été et se sont poursuivies toute l'année. Les provinces ont été consultées de façon continue pour la préparation des mandats confiés à l'équipe canadienne de négociation. Elles ont été aussi régulièrement informées du déroulement des pourparlers.

Ainsi, de façon périodique, les Premiers ministres fédéral et provinciaux se sont rencontrés pour faire le point dans ce dossier.

À cette occasion, le gouvernement du Québec a mis en place une structure spéciale pour coordonner les diverses opérations reliées aux négociations commerciales avec les États-Unis et pour préparer la position gouvernementale. Il a ainsi désigné un conseiller principal dans ce dossier, monsieur Jake Warren, pour représenter le gouvernement du Québec au Comité fédéral-provincial permanent sur les négociations commerciales.

Quatre comités ont également été créés:

— un comité ministériel présidé par le ministre du Commerce extérieur et du développement technologique;

— un comité technique de fonctionnaires chargé de préparer les études nécessaires. Ce comité est sous la responsabilité du Secrétaire général associé au développement économique;

— un comité consultatif présidé par le conseiller principal du Gouvernement;

— un comité restreint de fonctionnaires chargé du suivi des dossiers. Ce comité est présidé par le conseiller principal du Gouvernement.

7.2 Finances intergouvernementales (accords fiscaux — réforme de la fiscalité)

Le gouvernement fédéral a adopté en juin 1986, avec effet rétroactif au 1er avril, la loi C-96 qui impose aux provinces une réduction du taux de croissance des transferts aux titres de l'enseignement postsecondaire et de la santé. Le Québec se voit ainsi privé, de 1986 à 1992, de revenus de l'ordre de 2 milliards $, alors que les besoins vont croissant. Les nombreuses représentations faites auprès du gouvernement fédéral afin d'obtenir un traitement plus équitable n'ont donné aucun résultat jusqu'à maintenant.

Les ministres des Finances des provinces et du gouvernement fédéral se sont rencontrés à plusieurs reprises au cours de l'année pour discuter du renouvellement du programme de péréquation pour la période 1987-1992. Il est apparu, lors de ces rencontres, qu'Ottawa envisage une légère bonification de la péréquation, loin cependant de correspondre aux attentes des provinces bénéficiaires, en l'occurrence les provinces de l'Atlantique, le Manitoba, la Saskatchewan et le Québec. Le projet de loi C-44 a été déposé à la Chambre des communes le 11 mars 1987, afin de donner suite aux propositions du gouvernement fédéral.

Une réforme globale de la réglementation des institutions financières est en cours au Canada. Le gouvernement fédéral et les provinces s'entendent sur les grands principes de cette réforme qui vise à permettre la diversification des activités des institutions financières, afin notamment de faire face à la concurrence internationale. Les ministres responsables des institutions financières ont discuté de cette réforme à plusieurs reprises et certains problèmes reliés à l'autorité en matière de réglementation n'ont pas encore été résolus. On craint particulièrement, du côté des provinces, que le gouvernement fédéral réglemente les valeurs mobilières dans le cadre des nouveaux pouvoirs qui seront accordés aux banques. Les provinces entendent se réserver comme par le passé le pouvoir de réglementer dans ce secteur d'activité.

Le gouvernement fédéral a fait part de son intention de s'engager dans une réforme globale de la fiscalité qui touchera l'impôt des sociétés, l'impôt des particuliers et la taxe de vente. Les consultations au niveau des ministres des Finances ont permis de dégager un consensus sur la nécessité de cette réforme et sur l'importance de simplifier le système en vigueur. Ce dossier aura des répercussions majeures au niveau des relations fédérales-provinciales, en raison de son impact probable sur les finances provinciales et des efforts de coordination et d'harmonisation qui devront être consentis

par les deux ordres de gouvernements pour assurer le succès de la réforme fiscale. Le gouvernement fédéral doit publier un livre blanc sur la réforme fiscale au début de l'été 1987.

7.3 Revendicateurs du statut de réfugié

Les derniers mois de 1986 et le début de l'année 1987 furent marqués par l'ampleur sans précédent du volume d'arrivées au Québec de revendicateurs du statut de réfugié (jusqu'à 2 000 par mois). Ce mouvement, qui échappe à tout contrôle québécois, a un impact direct sur les programmes sociaux et influence largement la composition et l'importance du flot migratoire. Devant cette situation, le Québec et le Canada ont posé des gestes importants en 1986-1987.

Au Québec, le Conseil des ministres s'est penché sur la problématique des demandeurs du statut de réfugié. Une de ses décisions fut de mandater le ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration et le Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes, pour entreprendre des négociations avec le gouvernement fédéral afin, d'une part, de lui faire assumer l'ensemble des coûts engendrés par la présence de ces demandes et, d'autre part, de permettre au Québec d'exercer certains pouvoirs de sélection déterminants dans tous les cas. Ces négociations s'amorceront bientôt entre les fonctionnaires québécois et fédéraux responsables de ce dossier.

Le 20 février 1987, le gouvernement fédéral rendait publique une politique intitulée « Une série de mesures pour empêcher le recours abusif au processus de reconnaissance de statut de réfugié ». Simultanément à l'entrée en vigueur de ces mesures, il indiquait qu'une nouvelle loi concernant les revendicateurs du statut de réfugié sera déposée en 1987-1988.

7.4 Main-d'oeuvre

L'année 1986-1987 a été marquée par la poursuite d'une négociation serrée concernant le dossier de la formation professionnelle des adultes en établissement.

Au plan des relations fédérales-provinciales, le Québec a maintenu son opposition à certains changements que le gouvernement fédéral voulait imposer. Malgré la signature d'une entente Canada-Ontario, le Québec s'en est tenu au consensus interprovincial dont il avait été un des principaux architectes et plusieurs provinces lui ont maintenu leur appui.

Des discussions de plusieurs mois ont abouti à la signature, au début de 1987, d'une entente Québec-Canada couvrant la période du 1er avril 1986 au 31 mars 1989, et garantissant au Québec l'accès à au moins 139 millions $. De plus, le Québec se réserve dorénavant une partie du champ de la formation en industrie, notamment pour les entreprises de 200 employés et moins.

7.5 Science et technologie

Le fait saillant de l'année 1986-1987 a été l'approbation d'une politique nationale en science et technologie par tous les ministres responsables, tant du gouvernement fédéral que des provinces.

Cette politique nationale énonce un certain nombre de principes fondamentaux devant guider l'élaboration des politiques et programmes des divers gouvernements et ce, dans un esprit de concertation et de collaboration.

Par ailleurs, c'est au cours de cette année qu'ont été mis en marche deux projets majeurs, dans le cadre de l'Entente auxiliaire Canada-Québec sur le développement scientifique et technologique. Il s'agit de l'Institut national d'optique, à Québec, et du Laboratoire des technologies électrochimiques et électrotechniques, à Shawinigan.

Enfin, en mai 1986, le gouvernement fédéral a dévoilé les grandes lignes du programme spatial canadien. L'importance économique et technologique de ce programme a motivé une intense activité au Québec, qui tient à obtenir sa juste part des retombées.

7.6 Télécommunications

Les ministres fédéral et provinciaux ont poursuivi l'exercice de révision des politiques de télécommunications. Ce processus est divisé en deux volets: d'une part, une entente sur le principe de l'interconnexion; d'autre part, un accord sur une redistribution partielle des rôles et responsabilités des deux ordres de gouvernement. Cette entreprise devrait trouver son aboutissement l'an prochain.

Du côté de la radiodiffusion, l'événement à retenir est le dépôt, en septembre 1986, du rapport du Groupe de travail sur la politique et la radiodiffusion (Caplan-Sauvageau). Cet imposant document, commandé par le ministre fédéral des Communications, fait toute une série de recommandations visant à améliorer le système canadien de la radiodiffusion.

7.7 Condition féminine

Le sujet de la condition féminine était inscrit pour une deuxième année à l'ordre du jour de la Conférence des Premiers ministres, tenue les 20 et

21 novembre 1986 à Vancouver. Avec comme objectif l'atteinte de l'égalité économique pour les femmes, tous les Premiers ministres, à l'exception de celui du Manitoba, acceptaient les conclusions d'un document intitulé « Pour une stratégie de la main-d'oeuvre — Cadre relatif à la formation des femmes ». Ce document identifiait une série de mesures propres à éliminer les nombreux obstacles que doivent affronter les femmes qui veulent accéder au marché du travail ou y retourner. Afin d'amorcer la mise en œuvre de ces mesures, les Premiers ministres ont demandé aux ministres de la Condition féminine et aux ministres de la Main-d'oeuvre de participer à une conférence conjointe au cours de la prochaine année.

7.8 Services de garde

C'est à l'occasion du Discours du Trône d'octobre 1986 que le gouvernement fédéral annonçait son intention « d'amorcer des discussions avec les provinces, les milieux d'affaires et les syndicats pour convenir avec eux d'un plan d'action en matière de garde d'enfants ».

Ce sujet d'importance a été abordé une première fois lors d'une conférence fédérale-provinciale réunissant à Ottawa les ministres des Services sociaux, les 22 et 23 janvier 1987. Le programme de travail alors envisagé, dans le but d'établir une stratégie nationale en matière de garde d'enfants, prévoyait, dans un premier temps, des rencontres bilatérales entre le gouvernement fédéral et ceux des provinces. Ainsi le Québec recevait-il, le 23 février 1987, des représentants fédéraux afin d'exposer ses attentes quant au contenu de cette éventuelle politique sur les services de garde.

7.9 Habitation

Le 13 mai 1986, le Québec et le Canada signaient l'Entente-cadre sur l'habitation sociale. Cette signature était l'aboutissement de négociations entreprises à la fin de 1984, où le Québec a agi comme chef de file. L'accord de mise en œuvre était signé au début de juillet 1986. L'entente permet notamment d'éviter le doublement des efforts et d'orienter l'essentiel des ressources vers les plus démunis. De plus, c'est le Québec qui administre dorénavant les programmes en matière d'habitation sociale.

7.10 Développement industriel

L'accélération du développement industriel et commercial de la région métropolitaine de Montréal et de l'ensemble des régions du Québec a été au centre des relations intergouvernementales Québec-Ottawa au cours de l'année.

Le rapport du Comité consultatif (fédéral) sur le développement de la région de Montréal (rapport Picard), présenté en novembre 1986, propose 86 recommandations susceptibles de contribuer à la revitalisation de l'économie de la région. L'application de ces recommandations fait l'objet de relations intergouvernementales et de suivis, tant au niveau des ministres que des fonctionnaires.

Les dossiers les plus actifs au cours de l'année ont été ceux du Centre bancaire international, du siège social de l'Agence spatiale canadienne, du maintien et du développement d'usine de General Motors (GM), de l'entretien des F-18 (contrat accordé à Canadair de Montréal) et de l'industrie pétrochimique montréalaise.

7.11 Agriculture

Au chapitre de l'agriculture, les ministres des provinces et du gouvernement fédéral se sont entendus en 1986 sur les principes devant permettre la mise en œuvre d'une stratégie agricole canadienne.

Un premier résultat de cette stratégie est la mise en place d'un groupe de travail sur la stabilisation des revenus agricoles. Les provinces et le gouvernement fédéral étudient des solutions de rechange devant permettre la mise en place d'un véritable programme national tripartite de stabilisation des revenus agricoles qui tienne compte de l'existence de programmes provinciaux complémentaires. Un dossier sur cette question doit être soumis aux ministres de l'Agriculture lors de leur conférence annuelle à Québec, en juillet 1987.

La guerre des prix que se livrent les États-Unis et la CEE sur le marché international des céréales a entraîné une chute importante des prix, de sorte que les producteurs canadiens se retrouvent dans une situation financière difficile. Les provinces et les producteurs ont demandé au gouvernement fédéral une assistance financière spéciale afin d'aider à traverser la crise. Dans ce dossier, le Québec a insisté fortement pour que tout programme soit équitable pour l'ensemble des producteurs canadiens, qui ont tous à subir les effets des décisions prises en Europe ou aux États-Unis. Un programme spécial d'indemnisation des producteurs de céréales d'un millard $ a été mis sur pied par le gouvernement fédéral pour l'année 1986-1987 et il s'adresse à tous les producteurs de céréales.

Enfin, le Québec et le Canada ont signé, le 17 février 1987, une Entente auxiliaire sur le développement agro-alimentaire qui prévoit des dépenses de 35 millions $ d'ici 1990. L'entente est financée à parts égales par les deux niveaux de gouvernements.

7.12 Environnement

Dans le domaine de l'environnement, la dépollution du Saint-Laurent, l'évaluation environnementale des projets fédéraux au Québec et l'avant-projet de loi sur la protection de l'environnement rendu public en décembre 1986 par Ottawa, constituent trois sujets de première importance. Les consultations et les discussions tenues au plan intergouvernemental ont porté sur des moyens d'harmoniser la future législation fédérale avec les lois et règlements des provinces, notamment au chapitre de la gestion du cycle de vie des substances toxiques et des normes environnementales. En ce qui a trait à la dépollution du Saint-Laurent et la mise en place d'un plan d'action conjoint, la question de la participation financière du gouvernement fédéral, évaluée à 100 millions $ par le Québec, a été amplement discutée mais n'a pas été résolue. Finalement, les projets d'agrandissement de l'aéroport de Saint-Jean et d'accroissement des vols à basse altitude ont posé le problème de l'application des lois et des règlements québécois aux projets fédéraux. À la demande des ministres de l'Environnement des deux gouvernements, un groupe de travail a entrepris des discussions dans le but de définir une solution globale à cette question.

Par ailleurs, parmi les nombreuses ententes conclues avec le gouvernement fédéral, retenons celles qui concernent l'assainissement des émissions acides au Québec, en particulier l'entente de financement tripartite signée avec la compagnie Noranda en vue de la construction d'une usine d'acide sulfurique à la fonderie Horne de Rouyn-Noranda.

7.13 Mines et forêts

Au chapitre des mines et forêts, l'administration des ententes auxiliaires sur le développement minéral et le développement forestier représente l'activité dominante des relations fédérales-provinciales dans ces importants secteurs de l'économie québécoise. Ces ententes permettent d'injecter plusieurs dizaines de millions $ par an dans le développement, la recherche et l'exploitation de nos ressources naturelles.

L'année 1986-1987 aura aussi été caractérisée, dans le secteur forestier, par la menace américaine d'imposer un droit compensateur de 15 % sur le bois d'oeuvre exporté aux États-Unis. Le gouvernement fédéral et les provinces se sont entendus sur l'imposition d'une taxe fédérale à l'exportation. Des efforts considérables ont été fournis tant pour la négociation d'une entente avec les États-Unis que pour la recherche de mesures provinciales de remplacement de la taxe fédérale.

Enfin, le gouvernement du Québec a obtenu du gouvernement fédéral que ses interventions dans le secteur minier dans la région Bas-Saint-Laurent — Gaspésie soient gérées par le ministère de l'Énergie et des Ressources du Québec. A cette fin, le Québec agit à titre de maître d'oeuvre d'un programme qui vise à accentuer la prospection minière dans cette région du Québec.

7.14 Développement régional

Au chapitre du développement régional, le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux ont procédé conjointement à une évaluation des politiques et programmes en vigueur au Canada, en vue d'une meilleure adaptation des différentes mesures susceptibles d'assurer une répartition régionale plus équitable. Les études, à ce jour, laissent voir que malgré les sommes importantes investies par le gouvernement fédéral au cours des 15 dernières années, la « géographie » du développement n'a guère été modifiée; les régions les moins développées n'ont pas réussi à réduire les écarts de richesse relative qui les séparaient des régions les mieux pourvues. On croit déjà qu'il faudra investir une part plus importante des budgets gouvernementaux dans ce domaine et établir une politique de développement économique et régional qui tienne compte de l'ensemble des politiques nationales et des dépenses des gouvernements. À plusieurs reprises, les responsables fédéraux ont laissé entendre que des modifications importantes seraient apportées à la politique de développement industriel régional et que les structures actuelles (MEIR) pourraient être modifiées. Le Québec est intervenu régulièrement dans les travaux conduits par le comité formé par la Conférence fédérale-provinciale des ministres responsables du Développement économique régional.

7.15 Énergie

Ce secteur a connu un regain d'activité, sur le plan fédéral-provincial, qui s'est principalement manifesté par la tenue de la première Conférence fédérale-provinciale depuis 1978. En effet, le 30 janvier 1987, les ministres de l'Énergie des provinces se sont réunis avec leur homologue fédéral et ont convenu d'examiner en priorité l'importante question que représente la sécurité des approvisionnements pétroliers. Le Québec a particulièrement insisté sur la nécessité de maintenir en activité ouest-est le pipeline Sarnia-Montréal, en vue d'assurer au Québec, et tout particulièrement au complexe pétrochimique montréalais, l'approvisionnement en produits pétroliers venant de l'ouest canadien. D'autre part, le gouvernement du Québec

a insisté auprès du gouvernement fédéral afin que l'exportation hydroélectrique soit déréglementée, au même titre que le sont le gaz naturel et les produits pétroliers. Le ministre fédéral de l'Énergie s'est engagé à réviser la réglementation fédérale à cet égard au cours des prochains mois.

7.16 Transports

Dans le domaine des transports, l'année 1986-1987 aura été celle de la déréglementation. Plusieurs législations, tant fédérales que provinciales, ont été adoptées en vue de libéraliser les activités aériennes, ferroviaires, maritimes et terrestres, tout en accroissant de manière significative la sécurité des usagers et de la population en général. Cette opération de modernisation aura nécessité une étroite collaboration entre le gouvernement fédéral et le gouvernement du Québec. Par ailleurs, le gouvernement du Québec a poursuivi la gestion de l'Entente Canada-Québec sur le développement des transports, en collaboration avec le gouvernement fédéral. Cette entente prévoit qu'une somme de 170 millions $ financée à part égale sera dépensée d'ici 1990.

7.17 Pêches maritimes

En ce qui a trait aux pêches maritimes, les ministres fédéral et provinciaux responsables des Pêches de l'Est du Canada ont déposé, lors de la Conférence des Premiers ministres sur l'économie tenue en novembre 1986, un rapport sur le développement futur de l'industrie de la pêche. Le Québec a travaillé activement à l'élaboration des recommandations du rapport, qui portent sur le commerce des produits marins, la stabilisation des revenus des pêcheurs et la gestion de la ressource. Les positions défendues par le Québec ont porté particulièrement sur la définition des rôles et des responsabilités des gouvernements, ainsi que sur des moyens de faciliter les interventions des provinces en matière de développement régional s'appuyant sur les pêcheries. Par ailleurs, les discussions se sont poursuivies avec le gouvernement fédéral sur un projet d'entente auxiliaire sur le développement des pêches. De plus, la définition des termes d'une entente de concertation Québec-Ottawa relative à l'aquiculture commerciale a retenu l'attention. Enfin, signalons que les négociations Canada-France sur les zones de pêche dans le Golfe, et les réactions qu'elles ont entraînées à Terre-Neuve, ont occupé une certaine place dans les relations intergouvernementales concernant les pêches.

7.18 Justice

L'année 1986-1987, en matière de justice, a été marquée par l'évolution de plusieurs dossiers. Ainsi, dans le secteur de l'aide juridique en matière pénale, Ottawa et Québec en sont venus à un accord pour la période de 1982-1985. Cette entente a permis au Québec de récupérer plusieurs millions $. Le Québec a également fait des représentations auprès d'Ottawa dans plusieurs autres dossiers dont ceux des victimes d'actes criminels, de la conduite en état d'ébriété, des agressions sexuelles à l'égard des enfants, de la pornographie, de l'entraide juridique en matière pénale et des criminels de guerre. Les échanges entre les deux parties se poursuivent.

7.19 Parcs

Dans ce secteur, deux dossiers ont particulièrement retenu l'attention au cours de la dernière année. Il s'agit de la politique fédérale sur les parcs marins et le dossier des Forges du Saint-Maurice. Dans le premier cas, le gouvernement fédéral a fait état au cours de l'année de son intention de créer un premier parc marin national au Québec, au confluent de la rivière Saguenay et du fleuve Saint-Laurent. En ce qui concerne le dossier des Forges du Saint-Maurice, les discussions ont repris avec Parcs Canada après presque deux années d'interruption.

7.20 Éducation

Au chapitre de l'éducation, signalons l'initiative fédérale, annoncée dans le dernier Discours du Trône, d'organiser un colloque national sur l'enseignement postsecondaire. Ce dossier a été discuté au sein du Conseil des ministres de l'Éducation du Canada et certaines décisions y furent prises en ce qui a trait à la collaboration des provinces à l'organisation de ce colloque. Bien que le sujet traité soit de compétence exclusivement provinciale, le Québec a décidé, par solidarité avec les autres provinces, de s'associer à cet événement.

7.21 Sécurité du revenu

Dans ce domaine, le Québec a fait valoir à quelques reprises, notamment au cours des deux conférences fédérales-provinciales des ministres de la Main-d'oeuvre qui ont porté principalement sur le sujet, certaines appréhensions à l'égard des suites devant être données au rapport Forget sur une réforme de l'assurance-chômage, réforme à laquelle le gouvernement fédéral ne semble pas donner d'aboutissement. Par ailleurs, des discussions se sont également poursuivies en vue de conclure un nouvel accord sur le financement partagé des coûts de certaines mesures d'intégration sociale des bénéficiaires de l'aide sociale.

7.22 Droits de la personne

En ce qui regarde le dossier des droits de la personne, l'attention a été portée sur le mandat et les modalités de fonctionnement du Comité permanent de fonctionnaires, chargé d'étudier ces questions. Un groupe de travail s'est mis à l'oeuvre et un premier document a déjà été acheminé pour commentaires aux représentants des provinces et du gouvernement fédéral. Selon l'échéancier prévu, un rapport devrait être présenté au Comité permanent au cours de l'année 1987-1988 et être soumis par la suite aux ministres responsables des droits de la personne, afin d'obtenir leur approbation.

7.23 Affaires municipales

À ce chapitre, au cours de l'année 1986-1987, les provinces ont renouvelé leur demande de collaboration au gouvernement fédéral afin de mettre sur pied un programme de financement des infrastructures municipales. Le Québec appuie cette démarche renouvelée depuis 1984. Le gouvernement fédéral a jusqu'ici répondu négativement à cette demande.

7.24 Travail

Le domaine du travail, et plus particulièrement celui de la santé et sécurité au travail, a été marqué en 1986-1987 par plusieurs conférences fédérales-provinciales, qui avaient principalement pour but de mettre sur pied le système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT). Les provinces ont acquiescé à ce système, dont l'objectif est de mieux diffuser l'information sur les matières dangereuses afin de mieux protéger les travailleurs qui oeuvrent avec ces produits.

7.25 Culture

Dans le secteur culturel, les relations fédérales-provinciales ont été marquées d'une volonté de concertation entre les gouvernements sur des questions comme le financement des arts, le statut de l'artiste et le protectionnisme culturel, suite à la parution de divers rapports fédéraux sur ce sujet. De plus, on a poursuivi la mise en oeuvre de l'Entente auxiliaire sur le développement des équipements culturels.

Annexe

Rencontres intergouvernementales canadiennes 1986-1987

Bilan des rencontres intergouvernementales canadiennes 1986-1987

C: catégorie

N: niveau

I: catégorie intergouvernementale

FP: catégorie fédérale-provinciale

PM: niveau des Premiers ministres

M: niveau des ministres

SM: niveau des sous-ministres

HF: niveau des hauts fonctionnaires

F: niveau des fonctionnaires

Date et lieu	Titre	C	N
1986			
3 avril Québec	Rencontre sur le PATA (programme fédéral pour l'adaptation des travailleurs âgés).	FP	N
3 avril Québec	Conférence des sous-ministres des Loisirs.	I	SM
8 avril Ottawa	Rencontre des ministres du Conseil canadien des ministres responsables des Forêts (CCMF).	FP	M
10 et 11 avril Montréal	Réunion entre les présidents des Collèges d'arts appliqués et de technologie de l'Ontario et les directeurs des centres spécialisés et des Écoles nationales du Québec.	I	M
11 avril Ottawa	Conférence fédérale-provinciale des ministres responsables des Coopératives.	FP	M
15 avril Toronto	Conférence interprovinciale des sous-ministres des Services sociaux.	I	SM
18 avril Montréal	Rencontre CEIC-MMSR portant sur la formation professionnelle des adultes.	FP	F
21 au 24 avril Ottawa	Conseil interprovincial des Sports et Loisirs.	I	SM
24 avril Hull	Réunion fédérale-provinciale des sous-ministres responsables des Parcs.	FP	SM
27 et 28 avril	Colloque national sur les enfants disparus.	FP	HF
28 et avril Toronto	Conférence interprovinciale des sous-ministres des Affaires municipales.	I	SM

Date et lieu	Titre	C	N
6 au 8 mai Ottawa	Colloque sur la conservation de la faune au Canada et rencontre des ministres de la Faune.	FP	M
8 mai Charlottetown	Réunion préparatoire fédérale-provinciale des présidentes des conseils du Statut de la femme.	FP	SM
8 mai Toronto	Rencontre du Conseil exécutif du CMEC avec le Secrétaire d'État, monsieur Bouchard.	FP	SM
22 mai Ottawa	Réunion fédérale-provinciale des ministres de l'Agriculture.	FP	M
22 mai Halifax	Rencontre fédérale-provinciale des sous-ministres responsables des questions constitutionnelles intéressant les autochtones.	FP	SM
22 mai Toronto	Réunion fédérale-provinciale des sous-ministres des Communications.	FP	SM
23 mai Québec	Conférence fédérale-provinciale des ministres des Pêches et de l'Est du Canada.	FP	M
27 et 28 mai Vancouver	Conférence fédérale-provinciale des ministres responsables des Services sociaux.	FP	M
28 et 29 mai Québec	Réunion fédérale-provinciale des sous-ministres responsables de la Justice.	FP	SM
29 mai Québec	Réunion du Comité permanent fédéral-provincial des fonctionnaires chargés des droits de la personne.	FP	SM
29 et 30 mai Niagara-on-the-Lake	Réunion de la sous-commission culturelle de coopération entre le Québec et l'Ontario.	I	F
2 juin Ottawa	Réunion fédérale-provinciale des Premiers ministres.	FP	PM
4 juin Ontario	Rencontre fédérale-provinciale des ministres responsables du Développement économique et régional.	FP	M
4 au 6 juin Fairmont Hot Springs (C.-B.)	Conférence fédérale-provinciale annuelle des ministres responsables de la Condition féminine.	FP	M
9 juin Vancouver	Rencontre fédérale-provinciale des ministres des Communications.	FP	M
9 et 10 juin Winnipeg	Forum national sur les sciences et la technologie.	FP	M
10 et 11 juin Victoria	Rencontre des administrateurs de la Protection du consommateur.	I	SM
11 juin Toronto	Conférence téléphonique des sous-ministres du Loisir.	I	SM
12 juin Ottawa	Réunion fédérale-provinciale des ministres responsables des questions constitutionnelles autochtones.	FP	
16 et 17 juin Winnipeg	Réunion des ministres du Commerce extérieur.	FP	M
17 juin Ottawa	Conférence des sous-ministres de la Culture.	FP	SM
17 au 20 juin Ottawa	50e conférence fédérale-provinciale sur la Faune.	FP	M
18 juin Ottawa	Conférence fédérale-provinciale des ministres responsables des Parcs.	FP	M

Date et lieu	Titre	C	N
18 juin Montréal	Comité conjoint Canada-Québec sur la planification de l'emploi.	FP	SM
19 au 20 juin Victoria	Groupe de travail interprovincial sur les Ressources humaines (main-d'oeuvre).	I	HF
20 juin Vancouver	Conférence fédérale-provinciale des ministres des Finances.	FP	M
20 juin Vancouver	Conférence fédérale-provinciale des ministres des Pêches.	FP	M
25 et 26 juin Ottawa	Rencontre fédérale-provinciale des sous-ministres de la Santé.	FP	SM
3 juillet Québec	Rencontre entre les ministres québécois et fédéral de l'Environnement.	FP	M
9 au 11 juillet Vancouver	Conférence fédérale-provinciale des ministres de l'Habitation.	FP	M
17 au 18 juillet Winnipeg	Conférence des sous-ministres responsables du dossier constitutionnel autochtone.	FP	SM
21 juillet Toronto	Comité sur l'intégration des BAS au marché du travail.	FP	F
22 juillet Fredericton	Recontre des ministres des Forêts.	FP	M
29 et 30 juillet Halifax	Réunion du comité interprovincial sur les initiatives fédérales affectant les programmes sociaux.	I	F
30 et 31 juillet Toronto	Réunion annuelle du Conseil consultatif des sous-ministres de l'Éducation du Canada.	I	SM
11 et 12 août Edmonton	Conférence interprovinciale des Premiers ministres.	I	
6 au 15 août Winnipeg	Conférence sur l'uniformisation des lois au Canada.	FP	F
12 au 15 août Saint-Jean Terre-Neuve	Conférence des ministres des Affaires municipales.	I	M
14 et 15 août Edmonton	Groupe de travail sur le dossier constitutionnel autochtone.	FP	F
24 au 30 août Victoria Vancouver	Conférence interprovinciale et fédérale-provinciale des ministres de l'Agriculture.	I FP	M
3 et 4 septembre Richmond (C.-B.)	Conférence interprovinciale des ministres de la Santé.	I	M
11 et 12 septembre Calgary	Conférence interprovinciale et fédérale-provinciale des ministres de la Culture.	FP	M
15 septembre Banff (Alberta)	Conférence fédérale-provinciale des ministres et sous-ministres responsables de l'Énergie.	FP	M
15 et 16 septembre Winnipeg	Réunion du Conseil des ministres de l'Éducation du Canada.	FP	M
15 au 17 septembre Thunder Bay	Conférence fédérale-provinciale des ministres de la Consommation et des Corporations.	FP	M

Date et lieu	Titre	C	N
16 septembre Banff (Alberta)	Rencontre des ministres et sous-ministres des Mines.	FP	M
17 au 18 septembre Frobisher-Bay T.N.O.	Réunion des sous-ministres responsables des questions constitutionnelles autochtones.	FP	SM
19 septembre Montréal	Conférence fédérale-provinciale des ministres des Finances.	FP	M
23 septembre Nanaïmo	Comité sur le développement des ressources humaines.	I	HF
24 et 25 septembre Hamilton	Conférence fédérale-provinciale des ministres responsables de la Santé et Sécurité au travail.	FP	M
24 et 25 septembre Nanaïmo	Conférence interprovinciale et fédérale-provinciale des sous-ministres de la Main-d'ocuvre	FP	SM
30 septembre 1 et 2 octobre Banff	Conférence des ministres et sous-ministres de l'Environnement et Assemblée annuelle du Conseil canadien des ministres des Ressources et de l'Environnement.	FP	M
1 et 2 octobre Vancouver	Conférence interprovinciale des ministres de la Justice.	I	M
2 octobre Toronto	Réunion fédérale-provinciale annuelle des ministres et des sous-ministres des Transports.	FP	M
5 au 8 octobre Charlottetown I.P.E.	Conférence interprovinciale et fédérale-provinciale des ministres du Loisir.	I FP	M
7 octobre Ottawa	Réunion fédérale-provinciale *ad hoc* des ministres responsables de la Condition féminine.	FP	M
9 octobre Charlottetown	Conférence fédérale-provinciale des sous-ministres de la Culture.	FP	SM
9 et 10 octobre Charlottetown	Réunion du Conseil interprovincial des Sports et Loisirs.	I	SM
15 octobre Ottawa	Conférence fédérale-provinciale des sous-ministres du Tourisme.	FP	SM
14, 15 et 16 octobre Rivière-du-Loup	Réunion du Conseil canadien des ministres des Forêts (CCMF).	FP	M
15 et 16 octobre Toronto	Conférence des ministres responsables des questions constitutionnelles autochtones.	FP	M
15 au 17 octobre Toronto	Conférence nationale sur la pêche récréative.	FP	M
29 et 30 octobre Ottawa	Conférence des ministres responsables du Développement économique régional.	FP	M
30 et 31 octobre Edmonton	Conférence interprovinciale et fédérale-provinciale des ministres des Finances.	FP	M
3 novembre Montréal	Rencontre bilatérale entre les ministres québécois et fédéral de l'Environnement.	FP	M
3 et 4 novembre Toronto	Réunion annuelle des présidentes des conseils du Statut de la femme.	FP	F
4 et 5 novembre Ottawa	Conférence fédérale-provinciale des ministres de la Santé.	FP	M

Date et lieu	Titre	C	N
6 novembre Ottawa	Réunion des sous-ministres des Communications.	FP	SM
13 et 14 novembre Ottawa	Réunion fédérale-provinciale des sous-ministres sur les questions constitutionnelles intéressant les autochtones.	FP	SM
17 et 18 novembre Ottawa	Réunion du Comité permanent fédéral-provincial des fonctionnaires responsables des Droits de la personne.	FP	F
20 et 21 novembre Vancouver	Conférence fédérale-provinciale des Premiers ministres sur l'Économie.	FP	PM
25 novembre Ottawa	Réunion fédérale-provinciale des sous-ministres responsables de la Science et de la Technologie.	FP	SM
25, 26 et 27 novembre	Réunion interprovinciale des hauts fonctionnaires responsables des programmes d'emploi.	I	HF
26 et 27 novembre Québec	Conférence fédérale-provinciale des ministres du Travail.	FP	M
1 et 2 décembre Halifax	Conférence des ministres des Pêches de l'Est du Canada.	FP	M
1er décembre Ottawa	Conférence fédérale-provinciale des ministres responsables des Institutions financières.	FP	M
4 et 5 décembre Ottawa	Réunion interprovinciale et fédérale-provinciale des sous-ministres des Services sociaux et de la Sécurité du revenu.	FP	SM
9 au 11 décembre Banff	Réunion fédérale-provinciale des sous-ministres de la Justice pénale.	FP	SM
12 décembre Montréal	Conférence fédérale-provinciale des ministres de la Science et de la Technologie.	FP	M
12 décembre Toronto	Conférence fédérale-provinciale des ministres des Finances.	FP	SM
12 décembre Ottawa	Rencontre bilatérale Québec-Ottawa des sous-ministres responsables de la Main-d'oeuvre (MMSR-CEIC).	FP	SM
16 décembre Toronto	Conférence fédérale-provinciale des ministres du Travail.	FP	M
16 et 17 décembre Winnipeg	Rencontre fédérale-provinciale des sous-ministres sur les questions constitutionnelles intéressant les autochtones.	FP	SM
1987			
8 janvier Montréal	Rencontre fédérale-provinciale des sous-ministres de la Main-d'oeuvre.	FP	SM
13 et 14 janvier Toronto	Réunion des sous-ministres de l'Éducation du Canada.	I	SM
14 janvier Vancouver	Conférence fédérale-provinciale des ministres responsables de la question du bois d'oeuvre.	FP	M
20 janvier Hull	Conférence fédérale-provinciale des ministres de l'Agriculture et de l'Environnement sur la question des pesticides.	FP	M
21 janvier Ottawa	Rencontre bilatérale privée entre T. Lavoie-Roux, J. Epp et J. Kelleher concernant les jeunes contrevenants.	FP	M
21 et 22 janvier Halifax	Conférence des ministres sur les questions constitutionnelles intéressant les autochtones.	FP	M
22 et 23 janvier Ottawa	Conférence fédérale-provinciale des ministres des Services sociaux et de la Sécurité du revenu.	FP	M

Date et lieu	Titre	C	N
26 janvier Montréal	Réunion du Conseil canadien des ministres des Forêts.	FP	M
27 janvier Ottawa	Réunion du Comité permanent sur les négociations commerciales (Comité Riesman).	FP	SM
29 janvier Ottawa	Réunion fédérale-provinciale des sous-ministres du Commerce extérieur et du Développement technologique.	FP	SM
29 et 30 janvier Ottawa	Conférence interprovinciale et fédérale-provinciale des sous-ministres et des ministres de la Main-d'oeuvre.	I FP	SM M
29 et 30 janvier Ottawa	Conférence fédérale-provinciale des ministres de l'Énergie.	FP	M
2 et 3 février Toronto	50e réunion du Conseil des ministres de l'Éducation du Canada.	I	M
4 février Toronto	Rencontre fédérale-provinciale des sous-ministres du Conseil canadien des ministres et des Ressources et de l'Environnement.	FP	SM
4 et 5 février Ottawa	Réunion fédérale-provinciale des sous-ministres de la Santé.	FP	SM
16 février Moncton	Réunion du Conseil des ministres des Pêches de l'Atlantique.	FP	M
18 février Toronto	Rencontre fédérale-provinciale des sous-ministres de la Science et de la Technologie.	FP	SM
18, 19 et 20 février Montréal	Rencontre Québec-Ontario en matière d'Habitation.	I	SM
19 et 20 février Toronto	Conférence fédérale-provinciale des ministres responsables des questions constitutionnelles autochtones.	FP	M
24 février Washington	Réunion du Comité de coordination de la Conférence annuelle des Gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre et des Premiers ministres de l'Est du Canada.	I	SM
4 mars Ottawa	Rencontre fédérale-provinciale des sous-ministres responsables des questions constitutionnelles autochtones.	FP	SM
9 mars Toronto	Réunion fédérale-provinciale du Conseil canadien des ministres des Forêts.	FP	M
10 mars Toronto	Réunion des sous-ministres des Services sociaux.	FP	SM
11 mars Ottawa	Réunion fédérale-provinciale des Premiers ministres sur la question de la libéralisation des échanges.	FP	PM
12 mars Ottawa	Conférence fédérale-provinciale des ministres des Finances.	FP	M
12 et 13 mars Vancouver	Conférence fédérale-provinciale des ministres de la Science et de la Technologie.	FP	M
13 mars Ottawa	Conférence fédérale-provinciale des ministres responsables des questions constitutionnelles autochtones.	FP	M
17 mars Montréal	Conférence des ministres des Pêches de l'Atlantique (CMPA).	FP	M
18 mars Montréal	Comité conjoint Canada-Québec sur la planification de l'emploi.	FP	SMA
23 mars Ottawa	Conférence fédérale-provinciale des ministres des Institutions financières.	FP	M

Date et lieu	Titre	C	N
23 mars et 24 mars Québec	Rencontre Québec-Ontario des sous-ministres responsables de la Main-d'oeuvre et des Services sociaux.	I	SM
24 mars Kelowna	Comité des hauts fonctionnaires de la Main-d'oeuvre.	FP	F
26 mars Ottawa	Conférence fédérale-provinciale des ministres des Transports.	FP	M
26 et 27 mars Ottawa	Conférence constitutionnelle des Premiers ministres sur les questions autochtones.	FP	PM
27 mars Ottawa	Rencontre fédérale-provinciale des sous-ministres des Communications.	FP	SM
30 mars Ottawa	Conférence fédérale-provinciale des ministres de l'Agriculture.	FP	M
31 mars Ottawa	Conférence des ministres responsables de la Main-d'oeuvre.	FP	M